

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBALE
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 23 mars 1999, à 19 heures 30
Patro Roc Amadour, salle Poly 2
2301, 1ère Avenue
Québec

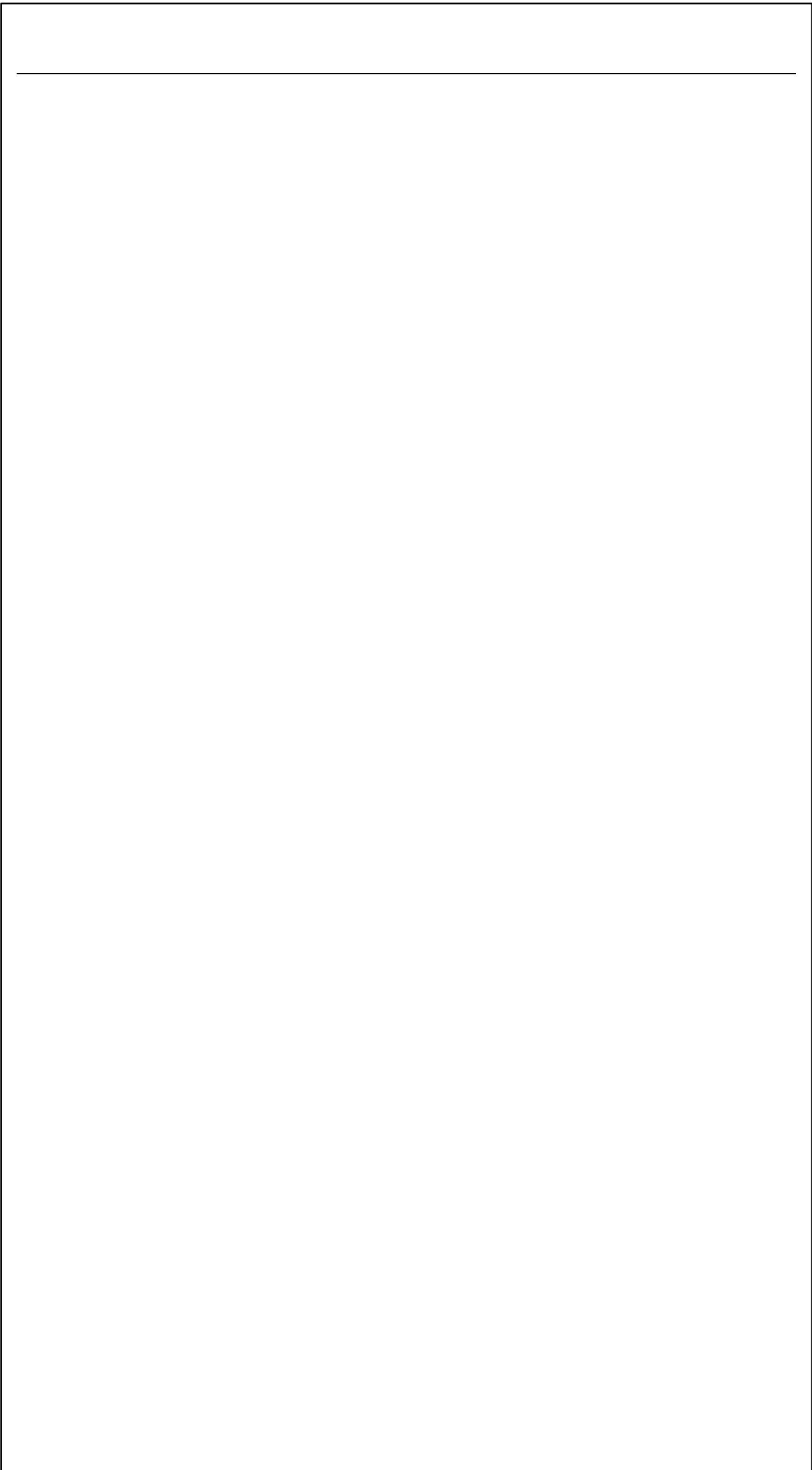


TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 MARS 1999	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	2
PÉRIODE DE QUESTIONS	
LA COMMISSION.....	5
M. JEAN-PIERRE LEFEBVRE.....	14
LA COMMISSION.....	19
M. ALEXANDRE TURGEON.....	28
LA COMMISSION.....	42
MOT DE LA FIN.....	45

**SÉANCE DU 23 MARS 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec, bonsoir mesdames et messieurs.

10 Nous arrivons à notre dernière session à Québec. Je rappelle que nous sommes en train d'effectuer la tournée des régions, et que nous essayons de permettre à chacune des régions à la fois de cueillir son information et de préciser, de s'approprier le portrait régional.

15 Je rappelle que le ministère de l'Environnement a publié un document qui s'appelle "La gestion de l'eau au Québec", et qu'il a produit, pour chacune des régions du Québec, un portrait régional de l'eau. Et si, les gens qui sont venus ce soir, vous n'avez pas ce portrait régional de l'eau, je pense qu'il y en a encore quelques copies à l'arrière, que vous pouvez vous procurer.

20 Nous en sommes au questionnement de la part des participants-participantes. Si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez à l'arrière, auprès du secrétariat, pour inscrire votre nom, et à chaque participant-participante, nous vous demandons de vous présenter et de poser vos questions; nous acceptons deux (2) questions par intervenant et intervenante. Si vous en avez plus que deux (2), vous vous réinscrivez.

25 Normalement, on devrait, ce soir, on devrait terminer vers dix heures (10 h) ou dix heures trente (10 h 30) au plus tard.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

30 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avant de commencer, je cède la parole au responsable du ministère de l'Environnement, monsieur Latulippe, qui veut faire une petite mise au point. Et après ça, monsieur Luc Proulx, qui veut nous identifier les documents déposés aujourd'hui.

35 Monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

40 Alors monsieur le Président, merci.

45 Je voulais préciser, dans le document qu'on a déposé auprès de la Commission sur les eaux souterraines apparaît, à la page 11, lorsque vous me demandiez copie du règlement sur les eaux souterraines, le projet de règlement sur le captage des eaux souterraines, qui est reproduit aux pages 11 et suivantes, reflète le document qui est actuellement en réflexion, puisqu'il a pas été adopté par le Conseil des ministres, le document donc qui est en réflexion au ministère.

50 Toutefois, une modification au niveau des débits qui apparaissent à la page 12 doit être réajustée par rapport à ce texte-là, ce que nous allons faire pour demain. On vous déposera les chiffres qui sont actuellement - qui viendraient remplacer le soixante-quinze (75) mètres cubes.

PAR LE PRÉSIDENT:

55 Autrement dit, monsieur Latulippe, moi je cherchais un document que j'avais et vous, vous essayiez de garder secret un document que vous m'aviez déjà donné!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

60 C'est à peu près ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

65 Alors Mozart aurait appelé ça la double inconstance. Voilà!

70 Monsieur Proulx, voulez-vous nous identifier s'il vous plaît les documents que votre ministère a déposés auprès de nous.

PAR M. LUC PROULX:

75 Oui, avec plaisir, monsieur le Président.

Hier, j'ai déposé deux (2) documents sur l'acidité des lacs, qui s'intitulent: L'acidité des eaux du Québec, en 1994, et le Bilan de l'acidité des lacs du Québec méridional, j'ai pas noté l'année, mais vous l'avez en arrière.

75 Et aujourd'hui, j'ai déposé plusieurs documents, dont un qui s'appelle: La dérivation de l'eau du bassin des Grands-Lacs-Saint-Laurent, c'est le document qui a été déposé lors de la rencontre du Premier ministre avec les gouverneurs des Grands-Lacs en juillet dernier. Ce document m'a été remis par le MRI, ministère des Relations internationales.

80 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

85 **PAR M. LUC PROULX:**

90 J'ai déposé également le communiqué de presse pour Saint-Laurent Vision 2000, la phase 3 qui s'étend jusqu'à 2003. On avait prévu ça hier.

95 On a déposé également les données de performance des stations d'épuration des eaux usées de Lac-Delage et Stoneham, ce dont on a parlé une partie de l'après-midi.

100 J'ai déposé également le bilan du programme de cartographie du risque d'inondation, 1976-1996.

105 Enfin, la politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables, version 1996 et version préliminaire 1991, et non 1993 comme on avait dit; c'était 91.

110 J'ai déposé une fiche qui s'appelle: Entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole. C'est la fiche numéro 19. Si vous vous rappelez, on avait parlé d'une fiche numéro 20, qui s'appelle "Aménagement des cours d'eau", celle-ci sera disponible vers le milieu-fin avril en version préliminaire, on est en train de la finir actuellement.

115 Enfin, j'ai déposé des documents sur les neiges usées, la politique sur l'élimination des neiges usées et le Règlement sur les lieux d'élimination des neiges usées.

120 Et les textes de présentation que monsieur Latulippe et monsieur Rivard ont fait hier.

125 Donc ces documents ont tous été déposés.

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

115 Maintenant, les portraits régionaux, je pense que nous avons le portrait de la région de Québec qui est déjà diffusé, le portrait de la région Chaudière-Appalaches. Vous nous avez fait parvenir aussi le portrait de l'Estrie?

PAR M. LUC PROULX:

120 C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que les autres portraits s'en viennent?

125 **PAR M. LUC PROULX:**

130 Oui, ils vont venir au fur et à mesure. Le prochain qu'on devrait vous déposer vendredi, c'est Montérégie, et on va fonctionner selon l'itinéraire prévu pour la Commission. Et si on peut faire plus vite, on va vous les donner au fur et à mesure qu'ils vont être prêts.

Mais notre but, c'est de vous les donner le plus rapidement possible, pour que vous puissiez les disposer dans les centres d'information.

135 Et à chaque fois qu'on aura des audiences, comme demain, j'ai déjà trente-cinq (35) copies du portrait de Chaudière-Appalaches pour les gens dans la salle.

PAR LE PRÉSIDENT:

140 Et préparez-vous à faire des photocopies, parce que ça va être un best-seller, alors le monde va se l'arracher! Bien!

PÉRIODE DE QUESTIONS

145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors est-ce qu'il y a quelqu'un qui est inscrit pour poser des questions?

150 **PAR UN INTERVENANT:**

Le titre du document, monsieur Latulippe, que vous avez mentionné?

155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les eaux souterraines?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

160 Alors vous permettez, monsieur le Président, c'est: Plan d'action pour la mise en oeuvre de la politique de protection et de conservation des eaux souterraines, projet. Alors c'est un document qui date d'avril 96 et qui a été déposé auprès de la Commission.

165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Rappelons quelque chose pendant qu'on y est, ce plan d'action s'inscrit dans un ensemble, il me semble, de trois (3) documents. Le premier s'appelle, ça doit être dans la table des matières j'imagine?

170 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

Bon, c'est ça, c'est qu'il y avait trois (3) documents. Un premier document intitulé "Projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines", et il y avait deux (2) documents que je pourrais appeler de soutien qui l'accompagnaient, un intitulé "La problématique des eaux souterraines au Québec" et le deuxième, c'était "Le plan d'action pour la mise en oeuvre de la politique de protection et de conservation des eaux souterraines".

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

180 C'est ça. Et ces trois (3) documents ont été déposés, ces trois (3) documents sont dans nos centres de documentation. Ça va?

Il y a une personne d'inscrite, qui n'est pas arrivée. Alors dans ce cas-là, on va revenir à la Communauté urbaine de Québec. Non, mais c'est important, parce que c'est rare qu'on a l'occasion de vous interroger sur les infrastructures de la Communauté urbaine de Québec.

185

Combien a coûté l'ensemble des travaux d'assainissement, pour la Communauté urbaine de Québec?

PAR M. PIERRE BRETON:

190

Le projet des stations comme tel, ce qu'on appellé le projet de construction des stations et certains ouvrages connexes, ça l'a coûté environ trois cent cinquante-cinq millions de dollars (355 M\$). Ça, ça exclut le réseau d'intercepteurs qui avait été mis en place depuis le début des années soixante-dix.

195

J'ai déjà vu des chiffres, mais je les ai pas en mémoire, il faudrait ressortir ça. Ça, c'est les coûts de construction des deux (2) stations de traitement d'eaux usées.

PAR LE PRÉSIDENT:

200

Est-ce que vos infrastructures qui ont été établies, est-ce qu'elles ont été - j'ai rien que le mot anglais, "designées" - dessinées ou pensées en fonction de la population actuelle ou en fonction d'une augmentation potentielle de la population?

205

PAR M. PIERRE BRETON:

210

Les critères généralement acceptés dans le cadre du programme d'assainissement, c'était d'évaluer la conception des stations pour la population actuelle, au moment de la conception, mais on vérifiait pour voir si on pouvait généralement accepter la population des dix (10) prochaines années. C'était ce qui était généralement fait au Québec.

Dans le cas de la Communauté, j'étais pas présent au moment de la conception mais j'imagine que c'est à peu près similaire.

215

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce que vous avez déjà, si ça a été fait déjà il y a dix (10) ans, est-ce que vous avez déjà dépassé la population cible qui était visée?

220

PAR M. PIERRE BRETON:

La population, je crois pas, parce qu'il y a pas eu vraiment beaucoup d'augmentation depuis dix (10) ou quinze (15) ans, sur le territoire de la Communauté.

225

Par contre, si on regarde les débits de conception, la station qui dessert le versant ouest, on dépasse un petit peu le débit de conception de la station, alors que du côté du versant est, qui est la plus importante, le débit moyen annuel est environ de dix pour cent (10%) moindre que le débit moyen de conception.

230 Par contre, on observe d'excellents rendements, en tout cas on rencontre les normes, et puis c'est à partir de ces critères de performance qu'on va éventuellement regarder certains besoins d'ajustement ou de modification.

235 Mais pour l'instant, on n'entrevoit pas vraiment d'augmentation de capacité des stations, de façon complète du moins.

PAR LE PRÉSIDENT:

240 Est-ce que donc, vous êtes satisfaits actuellement de l'infrastructure que vous avez à ce niveau-là?

PAR M. PIERRE BRETON:

245 Satisfaits dans le sens que oui, ça donne les résultats escomptés, on rencontre les normes et ça rencontre les performances de conception.

PAR LE PRÉSIDENT:

250 Bon. Est-ce que les gens, est-ce que la population va visiter de temps en temps vos équipements?

PAR M. PIERRE BRETON:

255 On a fait quelques fois des portes ouvertes, ça a été fait lors de l'inauguration, ça a été fait après. On a eu, à un moment donné, un programme de visite qui avait été organisé.

260 Maintenant, on a dû l'abandonner; ça prend des ressources pour faire faire des visites, c'est des groupes accompagnés. Et on limite généralement maintenant les visites à des visites plutôt techniques ou des gens - on a encore un certain nombre de personnes qui viennent nous consulter ou voir nos installations.

PAR LE PRÉSIDENT:

265 Est-ce que vous avez une évaluation des infrastructures non pas de l'usine elle-même, qui est relativement récente, mais les égouts, les intercepteurs, les collecteurs; est-ce que vous avez des données d'infiltration et de captage dans l'ensemble de votre réseau?

270 Au fond, votre réseau, est-ce qu'il est bon ou est-ce qu'il est périmé, est-ce qu'il y a des services importants, des réparations prévisibles dans les années qui viennent?

PAR M. PIERRE BRETON:

275 Si on fait une différence entre le réseau qui appartient à la Communauté, c'est-à-dire les conduites principales, on parle de cent cinquante (150) kilomètres de conduites, et les conduites des municipalités qui représentent des milliers de kilomètres j'ose penser, nous, nos conduites sont en relativement bon état. C'est pas des conduites de petit diamètre, c'est des conduites avec un diamètre minimum.

280 Au niveau structural, elles sont généralement de bonne qualité sauf un tronçon ou deux (2) qui avaient été acquis il y a quelques années de municipalités.

285 En ce qui concerne les municipalités, je ne saurais vous dire s'il y a eu, il faudrait demander peut-être à chacune des municipalités et encore, je le sais pas si elles ont des connaissances exactes de la qualité de réseau.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Quand le ministère de l'Environnement procédait autrefois à des autorisations, et donc à des travaux d'assainissement, il soumettait les réseaux existants à ce qu'on appelait une étude épique, une étude de pénétration par infiltration et captage.

295 Donc est-ce que ces études-là avaient été faites pour la région de Québec, et quels étaient les principaux problèmes qu'on avait détectés?

PAR M. PIERRE BRETON:

300 Ça a été fait dans certaines municipalités, je pourrais pas vous dire exactement les résultats. Peut-être que si vous vous adressiez à monsieur Dumont, peut-être que monsieur Dumont pourrait vous en donner, mais j'avoue - c'est pas que je veux lui passer la parole mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

305 Non, non, mais c'est important dans la mesure où il est important de savoir le prévisible des réparations, des investissements qui devront venir dans une certaine période.

 Monsieur Dumont.

PAR M. YVAN DUMONT:

 Effectivement, la grande partie des réseaux du territoire de la CUQ ont été inspectés lors des travaux d'assainissement, c'est-à-dire que comme vous l'avez mentionné, à l'époque, il y avait, au début des projets d'assainissement, il y avait une étude épique, c'est-à-dire une étude

315 concernant les eaux parasites par infiltration et captage, donc des études qui visaient à déterminer si les réseaux étaient fortement sollicités par soit de l'infiltration, du captage, qui amenaient donc des eaux non contaminées dans le réseau.

320 Il faut comprendre aussi que ces études-là ne visaient pas nécessairement à vérifier l'intégrité physique donc des structures, des conduites. On distinguait donc à ce moment-là l'intégrité physique des problèmes d'infiltration et de captage. À titre d'exemple, vous pouvez avoir une conduite qui a un joint ouvert, qui laisse donc pénétrer de l'eau et par ailleurs, cette conduite-là peut être en très bon état physique.

325 Inversement, vous pouvez avoir une conduite qui est fissurée mais qui ne laisse pas nécessairement pénétrer de l'eau, donc qui est sur le point de s'effondrer mais qui ne présente pas de problème d'eau parasite par infiltration ou captage.

330 Donc les études qui ont été faites à l'époque visaient à s'assurer qu'il y avait pas donc une surcharge au niveau des réseaux d'égout, de façon à concevoir les équipements avec un débit approprié, pour éviter de mauvaises surprises. Parce que la pratique avait montré, à l'époque, que beaucoup de conceptions avaient été faites à partir d'évaluations très théoriques des débits et des charges.

335 Donc à la lumière de cette expérience-là, au départ du programme d'assainissement, on a voulu vraiment connaître l'état des réseaux, mais l'état en termes de fonctionnement et non pas en termes d'intégrité physique. Donc ce genre d'études là ont été faites je dirais pour la très grande majorité des réseaux du territoire.

340 Il y a eu quelques cas où les problèmes ont été jugés excessifs, et où il y a eu des travaux, ce qu'on appelle des travaux de réhabilitation donc des conduites. Si je me rappelle bien, pour l'ensemble des réseaux du territoire, on parle d'un montant de l'ordre de trente (30 M\$) à quarante millions (40 M\$) de travaux correctifs sur les réseaux, principalement les réseaux municipaux d'égout. Et donc, qui ont corrigé les problèmes les plus flagrants.

345 Et les corrections, à ce moment-là, étaient toujours décidées sur la base d'une rentabilité, à savoir est-ce qu'il est plus économique de corriger le problème pour diminuer les apports d'eau que de transporter l'eau et de la traiter aux stations d'épuration.

350 Donc pour répondre à votre question, oui, effectivement, ce genre d'études là ont été réalisées pour une bonne partie des réseaux du territoire de la Communauté urbaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

355 Est-ce que vous avez une idée de l'échéance ou des travaux prévisibles de réhabilitation, de restauration des égouts, des réseaux d'égout des villes de la Communauté urbaine de Québec?

PAR M. YVAN DUMONT:

360 Non, pas vraiment. Ça relève plutôt de la gestion municipale.

365 Les études dont je vous ai parlé remontent déjà au milieu des années quatre-vingt, donc ces études-là ont déjà un certain âge, et c'est sûr que l'état des réseaux a pu évoluer entre-temps.

370 Et par ailleurs, comme je vous l'ai mentionné, ces études-là visaient spécifiquement une problématique d'eau parasite et non pas d'état physique des équipements.

PAR LE PRÉSIDENT:

375 Est-ce qu'il est dans la planification courante des municipalités de planifier sur cinq (5) ans, sur dix (10) ans, des interventions de correction, de transformation, de changement de leurs équipements sous terre, comme ça?

PAR M. YVAN DUMONT:

380 Je vous dirais que de façon générale, les municipalités procèdent en fonction des problèmes qui sont constatés; c'est-à-dire quand il y a des bris, quand il y a des effondrements de conduites, à ce moment-là on va procéder à des travaux visant soit à remplacer ou à réparer les conduites.

385 Et souvent, aussi, c'est l'état de la structure de rue qui va décider si on fait des travaux de réfection des infrastructures souterraines, il y a aussi le paramètre de l'âge.

Mais en tout cas, c'est un manque qu'on a constaté, au niveau des diagnostics de l'état des réseaux, de façon générale, il y a pas de diagnostic complet et très précis de l'état des réseaux, au niveau des municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 Parce qu'hier soir, on avait un intervenant qui, au fond, posait ces genres de questions là de manière prospective, en disant: peut-on imaginer qu'au fur et à mesure qu'on renouvellera le parc d'équipements en dessous des rues, qu'on puisse planifier la séparation, des réseaux séparés.

395 Et si, au fond, on est appelé à refaire une ville à tous les vingt-cinq (25) ans ou à tous les quarante (40) ans, il y aurait peut-être là des économies de planification à long terme.

PAR M. YVAN DUMONT:

Là-dessus, je vous répondrais que les conduites ont quand même, en théorie, des durées de vie utile de l'ordre de quarante (40) ans; donc c'est pas des remplacements qui se font fréquemment.

405 Et éventuellement, pour envisager la séparation de grands bassins de drainage urbains, je veux dire c'est des processus qui doivent être planifiés sur plusieurs années, donc qui n'amènent pas une solution rapide à un problème de débordement.

PAR LE PRÉSIDENT:

410 Monsieur Côté, la Ville de Québec, elle, est-ce qu'elle a une planification de ses interventions dans son réseau?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

415 J'ai avec moi de l'information concernant le réseau d'aqueduc; malheureusement, j'en ai pas pour le réseau d'égout, actuellement.

420 Maintenant, pour le réseau d'aqueduc, je peux vous dire qu'on a fait un bilan, il y a une couple d'années. Pour l'information de tous ici, notre réseau d'aqueduc a une valeur estimée environ à trois cent vingt-cinq millions de dollars (325 M\$), pour environ six cents (600) kilomètres de conduites.

425 On a fait une étude de son état et de sa désuétude, et on a estimé qu'elle était inférieure à un pour cent (1%). Ce qui veut dire qu'on peut s'attendre à faire un renouvellement sur une période de l'ordre de cent (100) ans, progressivement, bien entendu, au fur et à mesure des besoins.

430 Pour vous donner une idée de sa performance, entre autres, on a quelque part comme en moyenne cent vingt (120) bris par année de notre réseau d'aqueduc; ce qui est nettement en accord avec les performances de tels réseaux.

Nos investissements, sur une base annuelle, pour l'entretien du réseau, sont de l'ordre de cinq millions de dollars (5 M\$); ce qui est environ six pour cent (6%) de notre service de la dette.

PAR LE PRÉSIDENT:

435 Vous évaluez ça à trois cents millions (300 M\$), la valeur, et ça vous coûte cinq millions (5 M\$) par année pour le réparer?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Exact. C'est les informations que je peux vous donner sur notre réseau d'aqueduc. Malheureusement, j'en ai pas sur le réseau d'égout.

445

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez une idée des pertes de votre réseau d'aqueduc?

450

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Je pourrais pas vous donner de chiffres précis du tout.

455

Par contre, on est en train de faire l'installation progressive d'un réseau de débit-mètre, qui va nous permettre de diagnostiquer et d'identifier les pertes qu'il y a dans les différents secteurs où elles peuvent se produire.

PAR LE PRÉSIDENT:

460

Alors un débit-mètre sur votre propre réseau?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Exact.

465

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas dans les maisons?

470

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Non, dans le réseau lui-même. Un réseau de débit-mètre qui va être, si vous voulez, intégré à partir d'une connaissance qui va être centralisée à un point unique, et qui va nous permettre d'intervenir en fonction entre autres des débits de nuit, pour voir où il y aurait des pertes.

475

PAR LE PRÉSIDENT:

480

Comme vous vendez de l'eau à un certain nombre de municipalités, êtes-vous justifiés de penser que vos acheteurs en perdent pas mal; est-ce que vous avez l'impression que les niveaux des réseaux d'aqueduc, il y a plus de pertes dans les villes avoisinantes?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

485 Je n'ai pas de chiffres particuliers, actuellement. Maintenant, comme je vous le mentionnais hier, on a déjà, à l'intérieur de notre contrat, placé récemment des débits horaires, justement pour éviter les pointes.

490 Et entre autres, s'il se produisait des fuites significatives, elles seraient aussi signifiées, si on veut, par des montées de débits.

 Mais je peux pas vous donner de valeur précise sur les municipalités, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

495 Bien.

JEAN-PIERRE LEFEBVRE

500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Pierre Lefebvre, s'il vous plaît.

505 **PAR M. JEAN-PIERRE LEFEBVRE:**

510 Bonsoir messieurs-dames. Bon, moi, je viens à titre de contribuable de la Communauté urbaine.

515 Deux (2) thèmes! Le premier s'adresse plus au gouvernement du Québec en général, dans le sens qu'on a créé le Secrétariat à la déréglementation, j'ai constaté dans l'annexe 3 de votre document de consultation qu'il y a une série de lois et règlements qui s'appliquent à la gestion de l'eau, je pense que ce serait pertinent que la Commission demande à ces gens-là, du Secrétariat, c'est quoi les directives qu'ils donnent à toute la Fonction publique, en matière de règlements.

520 520 Là, évidemment, vous autres, c'est dans le contexte de la gestion de l'eau, pour savoir si effectivement, tout l'exercice que l'on fait ici, pour voir à la pertinence soit d'augmenter ou de conserver les réglementations existantes, si on n'a pas déjà une structure qui est là peut-être pour saboter une bonne partie de ce travail-là, et qui est déjà assise dans sa position face à ce que les politiciens récupèrent comme étant une surcharge de réglementations qu'on aurait dans la structure gouvernementale.

Ça, ça peut pas être répondu je pense ce soir.

525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

530 C'est-à-dire on a eu des éléments de réponse là-dessus aujourd'hui, je vais y revenir après, posez-moi votre deuxième question.

535 **PAR M. JEAN-PIERRE LEFEBVRE:**

Ma deuxième question est plus pertinente à la Communauté urbaine, dans le sens que ça fait plus de vingt-cinq (25) ans maintenant qu'on élimine nos déchets par incinération, donc on produit des cendres.

Au cours de toutes ces années-là, il y a au moins trois (3) endroits, à ma connaissance, où elles ont été placées, je pense aux battures de Beauport, pendant certaines années c'est allé dans le coin de Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge et actuellement, si je me trompe pas, ça va toujours à Saint-Tite-des-Caps.

540 La Communauté urbaine paie des redevances pour supposément les inconvénients causés par la réception des cendres. J'aimerais savoir si c'est identifié, ces sites-là, comme des sources responsables de contamination des eaux, que ce soit souterraines ou de surface, et qui est-ce que je peux consulter pour en apprécier l'impact.

545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Cet après-midi, quelqu'un a demandé le dépôt des inspections à Saint-Tite-des-Caps, ainsi que des données de lixiviation du site de Saint-Tite-des-Caps, du site d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps.

550 Mais on va vérifier auprès du ministère de l'Environnement. Donc vous évoquez trois (3) endroits où les cendres d'incinérateur ont été enfouies, Saint-Tite-des-Caps, les deux (2) autres c'est?

555 **PAR M. JEAN-PIERRE LEFEBVRE:**

 Les battures de Beauport, et finalement, c'est Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Alors est-ce que le ministère de l'Environnement a fait la surveillance de ces trois (3) sites, et est-ce que vous avez les données sur les pollutions issues de ça?

PAR M. JACQUES RIVARD:

565 Monsieur Vallière va répondre à cette question, monsieur le Président.

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

570 Alors actuellement, les cendres vont à Saint-Tite-des-Caps. Maintenant, pour les sites antérieurs d'utilisation, bon, j'ai pas la réponse aujourd'hui là-dessus, mais il faut croire qu'il y en a une partie effectivement qui est allée dans les sites qui ont été mentionnés.

575 Mais sauf erreur - un instant!

 Alors le site de Beauport, en fait, c'est un site, c'est un ancien site qui date de très nombreuses années, donc effectivement il y a pas de suivi, en tout cas à l'heure actuelle, sur ce site-là. Bon, c'est un ancien site qui a été remblayé, en fait.

580 À Pont-Rouge comme tel, enfin, il faudrait vérifier; on vérifiera.

PAR LE PRÉSIDENT:

585 Donc sur Beauport, c'est un site où vous n'exercez plus de surveillance. Sur Pont-Rouge, vous allez nous donner les précisions. Sur Saint-Tite-des-Caps, on attend le rapport d'inspection et l'évaluation des eaux de lixiviation. O.K.

PAR M. JEAN-PIERRE LEFEBVRE:

590 Est-ce que je pourrais faire une dernière intervention, parce que j'ai déjà mes deux (2)?

PAR LE PRÉSIDENT:

595 Oui, vous avez déjà vos deux (2). Je vais l'accepter, parce que sur le Secrétariat à la
déréglementation, vous allez avoir intérêt à lire les transcripts de cet après-midi, parce qu'à partir
d'une question qui annonçait la volonté du Premier ministre de réviser la Loi de la qualité de
l'environnement et l'encadrement assuré par le ministère, les questions liées à la déréglementation
ont été soulevées, et il y a eu une série d'interventions je pense qui sont assez intéressantes à ce
niveau-là.
600

Alors donc, j'accepterai votre deuxième question.

PAR M. JEAN-PIERRE LEFEBVRE:

605 C'est au sujet justement des campagnes d'économie d'eau que les villes ont tendance à

610 Moi j'ai remarqué, ces dernières années, que la réparation des fuites qui peuvent être constatées à même les infrastructures d'aqueduc me semble pas déclencher un état d'urgence dans les villes.

Exemple, si vous constatez un bris, il y a de l'eau qui jaillit du pavage à partir du vendredi, je pense que pour s'éviter du temps supplémentaire, au niveau de son personnel, les villes mettent ça un peu sur la glace, les pertes d'eau, alors qu'on demande aux citoyens de mettre l'accent sur l'arrosage, de limiter la consommation.

Et pendant ce temps-là, vous pouvez être témoin d'une fin de semaine complète où ça peut vous pisser dans la face, dans le voisinage. Et c'est seulement le mardi ou le mercredi suivant où se fait une intervention physique pour arrêter les fuites.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez un exemple que vous avez observé de manière précise?

PAR M. JEAN-PIERRE LEFEBVRE:

630 Bien moi, je travaille à Québec et j'habite Sainte-Foy, et je vous avoue que dans les deux (2) municipalités, j'ai eu l'occasion de constater ça.

635 On appelle la Ville pour leur signaler, écoutez, je constate qu'il y a une perte d'eau dans la rue, c'est sûrement pas un geyser, c'est sûrement l'aqueduc qui a un problème, et on réalise dans la semaine suivante que l'intervention se fait au milieu de la semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

635 Donc, vous avez plutôt l'impression que les villes ne sont pas nécessairement cohérentes avec le discours qu'elles tiennent.

PAR M. JEAN-PIERRE LEFEBVRE:

640 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

645 Elles incitent les citoyens à économiser et de leur côté, elles sont peut-être moins rigoureuses par rapport à leurs propres conduites en termes d'économie d'eau?

PAR M. JEAN-PIERRE LEFEBVRE:

650 C'est sûrement pas sur la ressource qu'ils mettent l'économie, c'est probablement sur les frais de leur personnel.

PAR LE PRÉSIDENT:

655 O.K. Monsieur Genest.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

660 Monsieur le Président, puisqu'on a la Ville de Québec qui est représentée ici, on pourrait peut-être demander quelle est la politique de la Ville de Québec, à partir du moment où un citoyen signale un bris de canalisation?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

665 Malheureusement, je peux pas vous répondre à cette question-là, je ne la connais pas actuellement. Je peux vous la trouver et vous la fournir, mais je ne l'ai pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

670

C'est parce que si vous pouviez nous dire, nous donner une note qui nous donnerait le cheminement critique d'une intervention quand quelqu'un rapporte des événements de cet ordre.

675

Est-ce que du côté des Affaires municipales, est-ce que vous avez des informations sur la pratique courante dans les municipalités, de ce côté-là?

PAR M. YVAN DUMONT:

680

Effectivement, il y a eu je pense beaucoup d'initiatives de la part des municipalités pour des mesures de restriction à la consommation d'eau, donc des mesures visant à limiter les gaspillages, plutôt pas de restriction excessive mais visant à limiter le gaspillage au niveau de la consommation d'eau.

685

Mais je suis d'accord avec l'intervenant que ces mesures-là vont de pair avec d'autres interventions qui peuvent être tout aussi profitables en termes d'économie d'eau potable, dont les réparations, les diagnostics sur les fuites dans les réseaux d'aqueduc.

690

D'ailleurs le ministère, dans ses programmes, demande aux municipalités d'adopter des mesures d'économie d'eau potable qui ne concernent pas uniquement la consommation, mais également aussi les réparations et l'état du réseau d'aqueduc.

PAR M. JEAN-PIERRE LEFEBVRE:

695

C'est tout pour moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

700

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que monsieur Turgeon est arrivé?

705

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

J'en aurais, moi, des questions!

710

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, madame la Commissaire!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

715

J'aimerais revenir sur les neiges usées, et poser la question à monsieur Côté de la Ville de Québec.

720

Vous avez bien dit hier que vous cherchiez, ou enfin vous tentiez d'aménager certains nouveaux concepts. Est-ce que vous vous êtes inspirés entre autres de l'expérience vécue, je pense que c'est à Cap-Rouge, où il y a une fondeuse à neige?

J'ai vu le reportage à la télévision, je n'en sais guère davantage, mais est-ce que vous pensez à cela?

725

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Il y a deux (2) questions dans votre question, je vais répondre à la première!

730

Nous avons des dépôts terrestres, j'ai mentionné trois (3), dont la construction remonte avant le début des années quatre-vingt-dix, si je me rappelle bien. Trois (3) dépôts dans lesquels, maintenant, nous pouvons placer l'ensemble de nos neiges usées et ne pas aller au fleuve Saint-Laurent avec.

735

Donc grossièrement, depuis une dizaine d'années, on opère ces dépôts.

740

Maintenant, pour ce qui est de l'aspect fondeuse à neige, nous n'en opérons pas actuellement. Par contre, nous avons un projet que nous regardons, qui est à l'étude, pour profiter des eaux usées de la firme Daishowa, qui sont relativement chaudes, pour possiblement y fondre une partie de nos neiges usées du dépôt Henri-Bourrassa, et nous permettre une meilleure latitude de travail.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

745 Est-ce que ça ne va pas modifier je dirais la nature ou la qualité des rejets de Daishowa qui, comme on a dit cet après-midi, vont dans l'émissaire du côté de l'usine de Beauport, oui, c'est ça, les battures de Beauport?

750 Est-ce qu'il devra, à ce moment-là, dans une telle perspective, y avoir un contrôle sur les rejets totaux de vos neiges usées et de leurs eaux usées?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

755 Effectivement, et ça fait partie de la démarche qu'on fait, actuellement, pour s'assurer que l'impact, puisqu'il y en aura un, puisqu'on ajoute des neiges usées, l'impact soit acceptable et non au détriment de l'effluent résultant de Daishowa, comme vous le mentionnez.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

760 Est-ce que j'ai droit à deux (2) questions, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

765 Allez-y!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

770 C'est peut-être un petit détail, ça vous apparaîtra peut-être un détail, j'aimerais avoir quelques renseignements sur ce que j'apprends par un article de Vecteur-Environnement, et ça s'adresse de nouveau à vous, monsieur Côté de la Ville de Québec

775 On dit qu'il y a eu signature d'un protocole de collaboration entre Paris et Québec sur les cours d'eau urbains, et ça touche spécifiquement ce dont on parlait hier, les bassins de rétention pour les débordements d'eau.

780 Quest-ce que c'est, ce protocole? Est-ce que vous allez vous aider mutuellement, parce que vous disiez qu'il vous manquait de l'argent, hier, pour aller plus avant et plus vite dans ces projets-là, ou si c'est tout simplement des études que vous faites, et que c'est le savoir-faire que vous échangerez?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

785 Oui, il y a eu un protocole qui a été signé entre la Ville de Québec et la Ville de Paris, ça remonte à l'automne 1998, suite à un symposium international qui a été tenu ici, à Québec.

Essentiellement, ce symposium-là était le lancement d'un échange scientifique sur la problématique de gestion des rejets urbains qui peuvent aboutir dans les cours d'eau.

790 On a eu le privilège d'entendre des présentations de différents spécialistes qui s'adressent à cette problématique à travers le monde, et à la fin du symposium, il y a eu effectivement signature d'un deuxième protocole, à l'intérieur duquel on a défini un domaine de recherche qui est la maîtrise des rejets urbains en temps de pluie.

795 À l'intérieur de ce domaine-là, ce que l'on veut voir principalement étudié, c'est entre autres de bien définir, de façon opérationnelle, les objectifs à atteindre face à la récupération ou à la reconquête des cours d'eau urbains. C'est le premier volet qui a été lancé.

800 Le deuxième, c'est d'optimiser les ensembles stockage-épuration dans le concept des ouvrages de rétention.

805 Donc effectivement, vous avez raison, on a entrepris une démarche de collaboration qui veut nous amener à optimiser ces volets-là.

810 Et l'engagement qu'on a pris, l'objectif qu'on s'est donné, c'est que lors du symposium de l'an 2000, à l'automne de l'an 2000, la démarche va être diffusée, ses résultats vont être diffusés pour amener chacun à en profiter, autant dans le volet européen que le volet américain et même québécois, bien entendu.

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Pouvez-vous me dire, monsieur Côté, combien de gens travaillent à vos services d'aqueduc, combien il y a d'employés? C'est en régie, j'imagine, ce sont des employés de la Ville de Québec, pour l'eau potable, pour les aqueducs?

820 Ça représente un personnel de combien de personnes?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

825 Malheureusement, j'ai pas le nombre exact. Je ne suis pas du service de l'aqueduc, je suis du service de l'environnement.

C'est en régie, oui. Les effectifs, non, j'aime mieux pas vous donner de chiffre, je vous le donnerai mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

On va reposer la même question à la CUQ, et après ça je vais poser la vraie question.

830 Du côté des services d'assainissement, à la CUQ, la grandeur du nombre d'emplois, c'est
autour de combien?

PAR M. PIERRE BRETON:

835 C'est une division du service de l'environnement, qui est la division assainissement des eaux. Le chiffre exact, je l'ai pas.

Pour vous donner une approximation, c'est entre soixante (60) et soixante-dix (70) personnes, si ma mémoire est bonne, à la fois des gens d'entretien, réparation, laboratoire et gestion.

840

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que l'une et l'autre, CUM-CUQ, c'est très fortement controversé dans certains milieux, est-ce que vous envisagez des partenariats publics-privés?

845

Est-ce qu'il y a des hypothèses comme ça dans la région?

PAR M. PIERRE BRETON:

850

Il y a eu des discussions, dès le début de la mise en opération des stations, avant la mise en opération ça a été discuté, et je vous dirais que récemment, c'est un dossier qui semble plutôt tranquille.

Je vous dis pas que ça reviendra pas, mais pour l'instant, il y a pas, à ma connaissance, il y a pas de discussions très fortes là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Les factures d'assainissement, comment elles sont assumées, à qui elles sont réparties? Les coûts liés à l'assainissement, ils sont payés par les municipalités directement qui, ensuite, les refilent à l'individu, au propriétaire, ou comment?

PAR M. PIERRE BRETON:

865

Les coûts d'exploitation des stations sont répartis entre les municipalités au prorata des débits déversés. Il existe un réseau de mesures de débits qui a été fait justement à cette fin.

870

Il y a trente-cinq (35) ou trente-six (36) stations de mesures sur le réseau, et annuellement, on établit le débit de chaque municipalité, et on répartit les frais d'exploitation.

Les frais de construction, la dette a été répartie selon le potentiel fiscal.

875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et non selon la consommation?

875 **PAR M. PIERRE BRETON:**

Non, pas pour les frais de service de dette, les frais de construction.

880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que les compagnies qui déversent leurs effluents dans les réseaux d'égout, et donc les acheminent vers l'usine d'épuration, après un traitement primaire ou secondaire, est-ce que ces compagnies-là ont des redevances particulières à payer?

885 **PAR M. PIERRE BRETON:**

Non, pas à la CUQ comme telle.

890 Chaque industrie localisée dans une municipalité paie des taxes à la municipalité, et nous, on répartit strictement les frais par municipalité.

Donc, on n'a pas de taxation directe, si vous voulez, pour l'industrie.

895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Mais les compagnies paient des taxes générales ou des taxes dédiées à la charge polluante qu'elles envoient dans les égouts?

900 **PAR M. PIERRE BRETON:**

Je ne saurais vraiment le dire, mais je ne crois pas qu'il y ait de taxe comme telle à la charge polluante.

905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vérifier à la Ville de Québec! C'est le fun d'avoir la CUQ et la Ville de Québec juste à côté!

910 Du côté de la Ville de Québec, comment vous refilez la facture? Vous avez une facture globale à la CUQ, vous avez un compte global lié à l'eau, comment vous taxez ces redevances-là?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

915

Pour les consommateurs, comme je mentionnais hier, les plus grands consommateurs donc les industries, elles ont à assumer un coût en fonction de la quantité d'eau qu'elles utilisent.

920

La décision la plus récente était que c'est dix-neuf sous (19 ¢) du mètre cube pour les quarante (40) premiers mètres cubes, ça passe à vingt et un (21 ¢) pour les cent (100) mètres cubes suivants, et vingt-trois sous (23 ¢) du mètre cube au-dessus de cent quarante (140) mètres cubes.

925

Ce coût-là est un coût qui a été structuré en fonction du coût de l'eau potable et de l'épuration des eaux usées.

Donc pour ces utilisations-là, il y a donc un coût qui tient compte du traitement de l'eau et de son épuration.

930

Pour ce qui est des citoyens, je crois qu'actuellement, c'est un montant dit par logement, je crois.

PAR LE PRÉSIDENT:

935

Monsieur Genest.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

940

Alors on va profiter de votre présence, la Ville de Québec, puisque c'est la dernière soirée.

Vous avez mentionné, lors d'une de vos interventions, que la Ville entend se doter d'une politique de l'eau, vous en avez parlé un petit peu, mais pourriez-vous nous donner un petit peu plus d'explications sur cette démarche, quels sont les objectifs poursuivis, le processus qui est envisagé, la consultation de la population, etc.

945

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Ce sera pas long, je prépare ma documentation.

950

Effectivement, on a débuté une démarche pour adopter, à la Ville de Québec, une politique sur l'environnement. J'ai ici un document qui a été mis à la disposition de la population, dans lequel nous avons annoncé différentes orientations touchant l'eau, l'air, le sol, les arbres, les espaces verts, les matières résiduelles, la neige usée, l'hygiène du milieu, la rivière Saint-Charles, le Domaine Maizerets.

955

960 Ce document-là est accompagné d'un document de consultation, de même qu'un document qu'on appelle pour le moment notre projet de politique, qui est mis à la disposition pour consultation.

965 On a rencontré, au cours de janvier et février, des groupes de citoyens pour les informer de ce document et solliciter leur participation pour aller vers une bonification de notre document.

970 Cette démarche-là va être complétée lors du 17 avril prochain, où on va tenir une journée colloques-ateliers, au Domaine Maizerets à Québec, pour entendre les mémoires que les gens voudront bien présenter, ou les opinions qu'ils pourraient nous soumettre.

975 Et il va y avoir des ateliers au cours desquels on va pouvoir discuter des orientations stratégiques présentées.

980 Bien entendu, à l'intérieur de cette démarche-là, pour ce qui nous touche plus précisément, nous annonçons que la Ville veut se doter d'une politique sur l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

985 Bien, j'aimerais que vous donniez un petit peu plus de substance, là. Quelles les grandes orientations de ce projet de politique sur l'eau?

990 Et je demanderai après à monsieur Dumont si c'est une première qu'une municipalité fasse une telle démarche ou s'il y a d'autres exemples dans les municipalités du Québec.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

995 Vous me permettrez de lire. Donc les grandes orientations, la première, c'est de gérer l'eau dans une perspective d'écosystème et de bassin versant.

La deuxième, c'est de se doter d'une politique de gestion de l'eau.

Maintenant, de façon plus spécifique, les grandes orientations sont, concernant l'eau potable: assurer la qualité de l'eau potable, conserver cette ressource pour les générations futures.

Je vous présente maintenant quelques orientations stratégiques et leurs moyens d'action. La première, c'est d'implanter une stratégie de conservation de l'eau potable d'ici l'an 2001.

995 La deuxième, c'est s'assurer de l'intégrité des rives du lac Saint-Charles en restaurant les rives et en conservant l'état naturel, les terrains municipaux riverains, d'ici l'an 2001. Sujet d'ailleurs que j'ai abordé hier.

1000 Quant aux eaux usées, la grande orientation, c'est de diminuer les rejets d'eaux usées et de contaminants aux rivières du territoire. Cette grande orientation est accompagnée d'orientations stratégiques.

1005 La première, mettre en oeuvre d'ici l'an 2005 un programme d'inspection systématique des industries et des commerces les plus susceptibles de rejeter des contaminants au réseau.

1010 La deuxième, obtenir des gouvernements le financement permettant de réaliser les équipements de rétention et de contrôle des débordements d'ici l'an 2008.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1015 Très intéressant, merci.

1020 Vous avez fait une distinction entre politique de l'eau et politique de gestion de l'eau. Vous avez mentionné l'intention de la municipalité de se dorer d'une politique de l'eau, et dans une des orientations que vous avez mentionnées, l'orientation ou l'objectif de se dorer d'une politique de gestion de l'eau.

1025 Est-ce que vous faites des nuances entre gestion de l'eau et politique de l'eau?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

1030 Je crois avoir dit: se dorer d'une politique de gestion de l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1035 Oui, tout à fait. Mais au début, vous avez mentionné que la Ville se donnait une politique de l'eau.

1040 Est-ce que vous faites une distinction entre politique de l'eau et politique de gestion de l'eau?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Non, non. Le titre, c'est: politique de gestion de l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1045 Parce qu'on voit dans la littérature une nuance entre gestion de l'eau, qui sont les actes administratifs habituellement reliés au management des services d'eau, et une politique de l'eau qui concerne des stratégies plus générales, sur les écosystèmes et sur les valeurs et usages de l'eau.

1050 Merci.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

1045 L'esprit de gestion, pour moi, touche l'ensemble de l'eau, non seulement la partie management, comme vous dites. On touche autant l'eau potable, les eaux usées, le bassin de la rivière Saint-Charles.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1050 Oui, on l'a vu dans votre exposé.

Monsieur Dumont, est-ce que la Ville de Québec est un modèle ou bien si déjà, il y a des précédents nombreux qui existent?

1055 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Je peux pas vous certifier que c'est une première, mais je reconnaiss que c'est une démarche qui est assez novatrice, et qui n'est pas généralisée dans les municipalités, de se doter d'orientations stratégiques quant à la gestion de l'eau.

1060 Je veux dire on a, de façon générale, des plans d'interventions dans les municipalités, mais d'aller au-delà dans la réflexion et de se questionner sur les grandes orientations en matière de gestion des services d'eau, et de l'encadrer dans une démarche d'ensemble, et de même aller consulter la population, je ne pense pas que beaucoup de municipalités ont mené cette démarche-là.

1070 Je crois comprendre qu'après avoir adopté une politique de gestion de l'eau, la Ville va se doter de plans d'actions pour mettre en oeuvre ses orientations, je pense que d'avoir une démarche avec une vue globale, c'est pas quelque chose de courant, au niveau des municipalités, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075 En tout cas, ce serait assez surprenant - c'est assez intéressant de voir une Ville qui commence en disant qu'elle souhaite une gestion par bassin, parce qu'il est rare que les villes souhaitent ça au Québec, et chacun a tendance à défendre son petit coin, en voulant surtout pas impliquer ses partenaires ou ses voisins!

ALEXANDRE TURGEON

1080

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Turgeon, si vous voulez vous approcher.

1085

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1090

Merci. D'abord, je veux peut-être corriger une impression qui a été laissée ce matin; le Conseil régional de l'environnement, j'en suis le directeur et non pas le président. Le Conseil régional, depuis 93, ça a toujours été des femmes qui ont été présidentes, depuis au moins 93, avant je le sais pas.

Et puis je m'excuse de mon retard, le Conseil a beaucoup d'associations membres, est appelé à siéger sur différentes instances.

1095

Je me retrouve dans mes questions! Vous allez me rappeler si j'ai posé cette question-là en dernier tout à l'heure, la question des vidanges des fosses septiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

Non, vous l'avez pas posée.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1105

Alors la question porte sur cet aspect-là. Le Conseil voulait savoir quels étaient les mécanismes de contrôle des vidanges des fosses septiques.

1110

À partir du moment où la municipalité oblige un résident à vidanger sa fosse septique un certain nombre de fois par année, quelle est l'obligation qui est faite à l'entrepreneur de s'assurer qu'il va aller en disposer dans une station d'épuration qui est capable de traiter ces boues-là?

Parce que les médias nous ont déjà rapporté, dans les dernières années, des cas de déversements illégaux. Je sais qu'à Charlesbourg, ils ont vissé les puisards de façon à s'assurer que ce soit pas déversé illégalement dans le réseau.

1115

Donc est-ce qu'il existe des mécanismes pour s'assurer que la quantité vidangée par un entrepreneur, qu'il y ait un registre à la station d'épuration.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120

On va aller, je pense bien, voir le ministère de l'Environnement là-dessus.

Est-ce que vous avez des données, d'abord, sur la quantité de maisons qui ont des systèmes privés d'élimination de leurs eaux usées et donc des entreprises, ensuite, qui font la collecte des puisards et la disposition des boues.

1125

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

D'abord pour le nombre d'endroits ou de résidences isolées, selon le Règlement d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées, on ne l'a pas ce soir mais il y a sans doute une référence, il me semble avoir vu cette donnée-là. Alors on pourra vous revenir là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135

Parce que normalement, quand une résidence isolée se pourvoit d'un champ d'épuration et d'une fosse de rétention, il faut une autorisation puisqu'il y a un règlement.

C'est une autorisation municipale, maintenant?

1140

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui. C'est le seul règlement du ministère de l'Environnement, qui en compte une bonne trentaine plus ou moins, qui est entièrement délégué d'application, en vertu de la loi, aux municipalités.

1145

Donc la rédaction du Règlement sur l'évacuation, appelons-le le Q2R8, c'est son nom en jargon, alors le Q2R8 est d'application municipale, mais la rédaction du règlement est de conception gouvernementale, ministère de l'Environnement.

1150

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que chaque municipalité vous envoie à vous, ou au ministère des Affaires municipales, le nombre de permis qui sont émis chaque année?

1155

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Non. La municipalité applique le règlement.

Le seul moment où on pourrait voir un Q2R8 appliqué, c'est lorsque la municipalité désire modifier le texte réglementaire et l'adapter pour elle-même. Alors à ce moment-là, un article de la Loi sur la qualité de l'environnement oblige le ministre à se prononcer, si vous voulez, sur l'opportunité, déterminer dans quelle mesure il va accepter cette modification, etc.

Mais autrement, la municipalité adopte son règlement Q2R8, appelons-le comme ça, et l'applique sur son territoire.

1170 La vidange des fosses septiques prévue dans le règlement actuel, bon, on dit, je vous le donne comme référence, ce sera à revoir, je pense pas faire d'erreur, à l'article 13:

"Une fosse septique utilisée de façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre (4) ans. Une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans."

Par exemple, si la municipalité voulait changer la fréquence de cette vidange-là, elle devrait en demander à toutes fins pratiques l'autorisation au ministère de l'Environnement.

1180 Alors donc, je tiens à souligner, je pense l'avoir souligné antérieurement mais je le répète à ce moment-là, qu'on est en train de revoir l'entièreté du Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées, et notamment quant aux nouvelles technologies qui pourraient être mises sur le commerce, parce qu'actuellement ce règlement-là ne comporte que les éléments épurateurs avec champ d'épuration, fosse septique, et les biofiltres à tourbe.

Autrement vous devez, si vous avez une nouvelle technologie, la faire autoriser en vertu de la loi sur les technologies de l'information (T.L.T.I.).

PAR LE PRÉSIDENT

1190 Maintenant, les vidangeurs de fosses, est-ce qu'eux autres, ils doivent avoir un permis ou une autorisation du ministère de l'Environnement pour opérer?

BAB M DANIEL BARADIS.

1195 Le vidangeur n'a pas besoin d'autorisation du ministère pour opérer. Le vidangeur a besoin

PAR LE PRESIDENT:

1205 Le ministère n'a pas de juridiction sur le vidangeur; il a juridiction seulement sur l'endroit où

Actuellement, dans la région de Québec, il y a trois (3) sites, un dans Charlevoix, la CUQ peut en recevoir aussi, et un dans Portneuf.

1210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais si le vidangeur a pas besoin d'autorisation pour commencer à opérer, quelles sont les garanties que vous avez qu'il n'y ait pas des clandestins qui ne vont à aucun des trois (3) sites identifiés?

1215 **PAR M. DANIEL PARADIS:**

Actuellement, il y a pas de garantie. Parce que légalement, le ministère a pas de juridiction sur le dossier de transport.

1220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous attrapez quelqu'un qui fait ça clandestinement, est-ce qu'il y a des amendes que vous lui imposez?

1225 **PAR M. DANIEL PARADIS:**

Il faut l'attraper en train de vidanger dans un endroit non autorisé, mais on peut pas l'attraper sur la route. On peut l'attraper en vertu de l'article 20 de la loi pour déversement d'eaux usées dans la nature, si on veut, mais non pas pour avoir transporté des boues.

1230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous un certain nombre de données ou d'informations de gens qui vous appellent, j'imagine que vous devez - comment vous en prenez par année de délinquants?

1235 **PAR M. DANIEL PARADIS:**

Dans les dernières années, il s'est pas pris de délinquant à ma connaissance.

1240 Au début des années quatre-vingt-dix, il y a eu un certain nombres de délations, mais on n'en voit plus maintenant.

1245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, d'habitude vous le savez par délation?

1250 **PAR M. DANIEL PARADIS:**

Oui.

1255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Soit par des concurrents, soit par des gens qui sont scandalisés de la conduite?

1260 **PAR M. DANIEL PARADIS:**

Exactement. Je pense que de façon générale, dans la région de Québec, la plupart de nos transporteurs vont à des endroits autorisés.

Il y avait, comme on disait tantôt, la Ville de Charlesbourg qui en recevait malgré elle, mais ils ont résous le problème en soudant leurs regards d'égout.

1265 Actuellement, nos sites, nos trois (3) sites reçoivent un bon nombre de transporteurs par année. On n'a pas d'assurance qu'ils vont tous là, mais de façon générale, je pense que c'est assez bien.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais par ailleurs, ce n'est que des approximations puisque vous n'avez pas le nombre de maisons concernées, vous n'avez pas le nombre d'opérateurs exactement et, bon, ça reste des approximations.

1275 **PAR M. DANIEL PARADIS:**

Exact.

1280 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Pour le nombre de résidences isolées, il est relativement facile à avoir, parce que la municipalité voit à l'application, alors à ce moment-là elle peut dénombrer ceux qui sont hors réseau.

1285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais quand je vous ai demandé tantôt si les villes vous faisaient rapport du nombre d'autorisations qu'elles ont données pour des résidences isolées...

1290

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1295 Non, elles n'ont pas à faire rapport de cet élément-là au ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

1300 Bon, voilà, monsieur Turgeon. Est-ce que ça donne quelques informations?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1305 Donc si je comprends, ça reste aux municipalités de s'assurer de faire une réglementation complémentaire s'ils veulent s'assurer que des entrepreneurs, cent pour cent (100%) des vidanges qu'ils font se retrouvent par exemple à la station d'épuration de la CUQ?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1310 Je ne sais pas si la municipalité a juridiction pour voir à ce que par exemple, la municipalité du Lac-Beauport s'assure que les fosses septiques qui sont vidangées vont bien à la CUQ, il faudrait voir au niveau de la juridiction de la municipalité. Mais ce n'est pas du ressort du Règlement Q2R8.

1315 Ce que je disais relativement au Règlement Q2R8, c'est qu'une modification, encore faut-il que la municipalité, qu'elle ait juridiction pour l'adopter, qu'elle ait un pouvoir habilitant dans le Code municipal, mais si elle l'a, il faudrait vérifier, elle devrait donc le retranscrire dans un règlement modifiant le Q2R8 et à ce moment-là, ce règlement devra être approuvé en vertu de l'article 124 par le ministère de l'Environnement, le ministre de l'Environnement.

1320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand une municipalité adopte un Q2R8, au fond, si elle est plus sévère, elle peut l'adopter; si elle devient plus large, le ministre autorisera pas l'adoption?

1325 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Fort probablement, mais c'est pas une certitude; c'est pas un seuil, c'est pas un plancher.

1330 Alors si elle adopte au-delà, en deçà ou au-delà du Q2R8, l'approbation du ministre est nécessaire.

Maintenant, on peut penser que, trop fort ne casse pas, si l'environnement, il y a des gains environnementaux qui sont mieux protégés, c'est possible.

1335 Par contre, je vous soulignerai que par exemple au niveau de la vidange des fosses septiques, il est possible, comme la vidange c'est une fois à tous les deux (2) ans, une municipalité qui dirait, moi j'exige la vidange deux (2) fois ou trois (3) fois par année, ça peut être un concept qui soit refusé, parce qu'il y a pas de gains environnementaux, parce qu'etc.

1340 Il faut voir le gain environnemental au bout de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1345 Monsieur Turgeon.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

1350 Excusez-moi, monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Côté.

1355 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

1360 Simplement un complément d'information pour vous donner l'information suivante, sur le territoire de la ville de Québec, il y a trois cent soixante-deux (362) fosses septiques qui sont répertoriées, et nous avons un programme de vidange systématique de l'ensemble de ces fosses.

1365 Comme il a été mentionné antérieurement, généralement les vidanges se font à tous les deux (2) ans sauf exception. Nous agissons en conformité avec le règlement provincial pour que les vidanges aboutissent soit à la station est, soit à la station ouest.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ces vidanges-là sont effectuées par la municipalité, par la Ville de Québec?

1370 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

1375 Non. Le propriétaire doit s'assurer les services de quelqu'un qui peut les vidanger, et il nous informe de la démarche administrative de prise du contenu de la fosse et de la livraison à la station d'épuration.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la Ville de Québec oblige les gens à faire la vidange à tous les deux (2) ans?

1380

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Oui.

1385

PAR LE PRÉSIDENT:

Et non pas que les gens la fassent quand ça déborde; parce que règle générale, c'est ça qui arrive, les gens planifient pas toujours très bien. Donc vous les obligez.

1390

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

On a un mécanisme administratif de rappel des gens, pour s'assurer qu'au bon moment, ils vont intervenir.

1395

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Monsieur Turgeon.

1400

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

Mon autre question porte sur les infrastructures municipales, tant aqueduc qu'égout.

1405

Ce qu'on aimerait savoir, on sait que le ministère des Affaires municipales travaille sur différentes études, en collaboration sans doute avec INRS-Urbanisation, sur le coût des infrastructures en relation avec les densités urbaines, basées notamment sur des études de la SCHL qui tendent à démontrer l'augmentation des coûts en infrastructures à mesure que la densité est plus faible.

1410

Donc particulièrement sur les volets égout et aqueduc, qu'est-ce qui en est; est-ce que le ministère détient des documents, des études qui démontrent les avantages, le coût linéaire finalement des différentes infrastructures?

1415

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dumont.

1420

PAR M. YVAN DUMONT

Oui. Je sais pas si vous me le permettez, monsieur le Président, mais je reviendrais sur la première question de l'intervenant.

1425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, parfait.

PAR M. YVAN DUMONT:

1430 J'ai un complément d'information, en tout cas le vécu du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

1435 Le ministère a réalisé, en 96, des projets-pilotes de plans directeurs de gestion des boues, justement parce que, bon bien, on avait constaté qu'il y avait souvent un manque de prise en charge par les autorités municipales de la gestion des boues de fosses septiques.

1440 Effectivement, dans bien des cas, la gestion comme telle de ces boues-là est laissée à l'initiative des vidangeurs et du propriétaire, et souvent ça menait à des situations de délinquance et de déversement sauvage.

1445 Donc dans ce contexte-là, le ministère en tout cas a pris l'initiative de réaliser certains plans directeurs, certains projets-pilotes de plans directeurs de gestion des boues, à partir d'une démarche qui avait été élaborée déjà par le ministère de l'Environnement. C'est-à-dire que cette démarche-là visait, dans un premier temps, à faire un constat de la situation, dans un deuxième temps à identifier une solution en termes d'équipements pour avoir une gestion adéquate des boues, et finalement mettre en place également les mécanismes administratifs afin d'assurer la bonne gestion des boues sur le territoire.

1450 Et en plus, ce qui était souhaité par le ministère, c'est qu'il y ait une prise en charge à un niveau régional, de façon à ce qu'il y ait, qu'on mette en commun les ressources, souvent c'est des petites municipalités qui ont des ressources très limitées, pour assurer la surveillance et le contrôle de la gestion des boues et de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

1455 Donc il a fallu d'abord vérifier les possibilités de transfert de compétences du niveau municipal au niveau MRC, Municipalité régionale de comté, et bon, à la lumière de ces projets-là, il y en a eu six (6) projets qui ont été réalisés, donc dans six (6) MRC, ces projets-là ont montré effectivement, en tout cas les constats, qu'il y avait souvent un manque soit au niveau d'équipements, au niveau de la gestion également de ces boues-là.

Et à la suite de ces projets-pilotes là, le ministère, dans le cadre du programme d'assistance financière "Les Eaux Vives du Québec", a ouvert une opportunité d'assistance

1465 financière pour soit les MRC ou les projets à vocation régionale de gestion de boues de fosses septiques.

1470 Maintenant, en ce qui concerne la deuxième question concernant l'état des infrastructures, comme on vous l'a mentionné, le ministère a fait réaliser par l'INRS une étude sur l'état des infrastructures au niveau de la province, et sur les besoins en investissement à ce chapitre-là. Les rapports d'études vous ont été déposés.

Et pour l'instant, ça résume la connaissance du ministère sur l'état des infrastructures.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 Mais ce que monsieur demandait, c'est le rapport entre le coût des infrastructures et la densité urbaine. Est-ce qu'il y a des coûts comparatifs?

1480 Au fond, je pense bien que sous la question de monsieur Turgeon, il y a l'idée que les banlieues ont tendance à s'étirer beaucoup et donc, ça prend beaucoup d'équipements municipaux, ce qui peut représenter des coûts considérables par rapport à des milieux urbains qui sont densément peuplés et où la proportion, le coût unitaire devient moins élevé.

1485 Est-ce que vous avez des comparaisons là-dessus?

PAR M. YVAN DUMONT:

1490 Pas vraiment. Effectivement, il y a eu des constats à cet effet-là, et je voudrais rappeler que dans le document d'orientation en matière d'aménagement du territoire qu'on vous a également déposé, il y a, dans ce document-là, des orientations très précises quant à l'extension justement des infrastructures d'aqueduc et d'égout.

1495 Entre autres au niveau de la gestion de l'urbanisation, le document d'orientation demande qu'on consolide le noyau urbain et qu'on limite effectivement l'extension des services, donc qu'on rationalise et qu'on rentabilise les infrastructures qui sont déjà en place.

Donc il y a des orientations très précises, en matière de gestion d'urbanisation, qui visent l'extension excessive des infrastructures urbaines.

1500 **PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

1505 Peut-être en complément, bon, les orientations gouvernementales, on les aime beaucoup, on essaie de travailler à leur mise en oeuvre, pousser un peu les municipalités et les MRC dans ce sens-là, au niveau de leur schéma et de leur plan d'urbanisme, mais est-ce que c'est possible pour le ministère des Affaires municipales de fouiller, peut-être au niveau de la Direction de l'aménagement du territoire, parce qu'on a rencontré des intervenants qui nous ont dit qu'ils

travaillaient sur les aspects coûts en infrastructures, les coûts associés à la faible densité, qu'il y avait des travaux qui étaient en cours aux Affaires municipales.

1510 Et nous, ce qui nous intéresse dans le cadre de la présente consultation, c'est ceux associés aux infrastructures d'égout et d'aqueduc.

1515 Alors ma question, ce serait: est-ce que le représentant des Affaires municipales peut faire des recherches auprès de son ministère, pour voir s'il y a pas de l'information qui pourrait être amenée, et à quel moment - peut-être qu'elle est pas encore disponible, cette information-là.

Je parlais au niveau de INRS-Urbanisation surtout, et non pas INRS-Eau, quand j'ai mentionné la collaboration de l'INRS avec le ministère.

1520 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Là-dessus, je vais vérifier effectivement s'il y a des études de cette nature-là qui sont actuellement en cours ou commanditées par le ministère.

1525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste un petit aparté. Tantôt, monsieur Côté nous parlait que l'aqueduc, les tuyaux, le réseau d'aqueduc de la ville de Québec est évalué à trois cents millions de dollars (300 M\$) pour six cents (600) kilomètres; ce qui veut dire déjà cinq cent mille piastres (500 000 \$) par kilomètre, à vue de nez.

Je me trompe pas, monsieur Côté, dans mon calcul, c'est pas si mal? C'est assez impressionnant.

1535 Et il doit y avoir des ingénieurs dans la salle et des spécialistes de ces équipements-là, est-ce qu'on peut penser qu'en général, ce qu'on appelle le spaghetti en dessous de la rue, les équipements d'évacuation des eaux, est-ce que ça représente à peu près des coûts semblables à ceux des équipements d'aqueduc?

1540 **PAR M. DANIEL PARADIS:**

Mon confrère aux Affaires municipales, possiblement; c'est eux autres qui paient en bonne partie.

1545

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

1550 Je voulais simplement rappeler que je peux pas commenter sur le niveau du réseau d'égout, malheureusement, comme j'ai dit tout à l'heure.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Non, non, ça va. J'essaie juste d'avoir une approximation.

 Oui, monsieur Dumont.

PAR M. YVAN DUMONT:

1560 Si vous voulez bien préciser votre question, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 C'est que tantôt, monsieur Côté disait, l'aqueduc vaut à peu près trois cents millions (300 M\$), et ça représente six cents (600) kilomètres.

1570 Alors j'ai fait un calcul bref, un demi-million ($\frac{1}{2}$ M\$) par kilomètre pour l'aqueduc. Et j'essaie de faire le même raisonnement par rapport à l'évacuation des eaux usées, est-ce qu'on peut penser que les installations municipales sont du même ordre, d'un coût semblable?

PAR M. YVAN DUMONT:

1575 Oui, on peut effectivement penser que les infrastructures d'égout sont d'un coût similaire.

1580 Il faut savoir aussi que souvent, ça a été des conduites qui sont posées en même temps, donc il y a quand même...

PAR LE PRÉSIDENT:

1585 Il y a un avantage?

PAR M. YVAN DUMONT:

1590 Il y a une économie de coûts quand les travaux sont réalisés simultanément, là.

 Et aussi, il faut savoir que dépendamment des secteurs où sont réalisés ces travaux-là, c'est-à-dire dans des secteurs très urbanisés, avec des encombrements au niveau du sous-sol très importants, les coûts peuvent être très élevés. Ou encore quand il y a des conditions de sol qui sont défavorables, à ce moment-là les coûts peuvent être effectivement très élevés.

Et c'est pas, je veux dire si on veut situer à peu près un ordre de coûts, on peut penser entre cinq cent (500 \$) et mille dollars (1000 \$) du mètre, pour faire des travaux de pose en milieu urbain.

1595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1600 Alors la question que vous soulevez, donc il va aller vérifier à l'intérieur du ministère pour voir les études qu'il y aurait. Ça va?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1605 Simplement en terminant, j'aimerais vous demander si c'est possible de s'assurer que les verbatims vont bien être présents sur le site de la Commission. Je sais que les audiences de la semaine dernière sont pas encore accessibles, donc on n'a pas pu éviter des recoupements de questions, malheureusement.

1610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et pourtant la première journée devrait être accessible, parce que moi j'ai eu la version papier et d'habitude, aussitôt qu'on a la disquette, on l'inscrit sur le site.

1615 **PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Elle l'était pas encore ce matin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620 On va vérifier ça, monsieur.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1625 Et d'autre part, le gouvernement fédéral a investi beaucoup d'argent, il y a quelques années, plusieurs millions de dollars dans une commission royale d'enquête sur l'avenir du secteur riverain de Toronto, commission qui était présidée par monsieur David Crombie, j'espère que la Commission, avec ses analystes, vont essayer d'aller tirer un maximum d'éléments des recherches qui ont été effectuées dans le cadre de ces trois (3) années de travaux là dans le secteur riverain de Toronto.

1630

PAR LE PRÉSIDENT:

1635

Voulez-vous vous assurer de bien le montrer à nos analystes, parce qu'il me semble que je l'ai pas vu dans la liste encore.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1640

Ça, c'est le rapport final.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

Merci!

1650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame, est-ce qu'il y a d'autres intervenants?

1655 Alors moi, dans ce cas-là, avant de terminer, j'ai une petite question qui est résiduelle, mais qui est importante éventuellement, parce qu'Environnement Canada est ici ainsi qu'Environnement Québec, par rapport au Règlement des pâtes et papiers, il est prévu à une certaine étape, il est prévu d'une redevance relative à la pollution pour les usines de pâtes et papiers.

Est-ce qu'on a des précisions sur ce type de redevance qui sera chargée?

1660 **PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

1665 Alors les redevances vont être dues, c'est une redevance en fait qui est prévue dans le cadre du programme de réduction des rejets industriels, PRRI, alors actuellement on est en cours, en processus d'analyse des demandes d'attestation d'assainissement et enfin, lorsque le processus sera terminé, donc on prévoit en fait délivrer la plupart des attestations d'assainissement cette année, en 99.

Donc à compter de l'an 2000, les redevances vont commencer à courir.

1670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quel type de redevance?

1675 **PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

1680 Alors c'est une redevance qui est arrimée sur les quantités de rejets, finalement, à l'environnement. Donc après traitement, il y a quand même une certaine quantité, une certaine charge de polluants qui se retrouvent à l'environnement, alors c'est en fonction de la charge en question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à qui la redevance sera-t-elle payée?

1685 **PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

Au ministère, au gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690

Au ministère de l'Environnement?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

1695

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700

Pas aux municipalités?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

1705

Non, au ministère.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1710

Environnement Canada, il y a eu une question qui a été posée cet après-midi, un certain nombre d'éléments de réponse ont été donnés, sur les substances toxiques dans le Saint-Laurent.

Pourriez-vous nous dire ce qu'Environnement Canada fait à l'égard des substances toxiques en termes de recherches et aussi en termes d'initiatives.

PAR M. CLAUDE ST-CHARLES:

1715

Je m'excuse, voici, mon élément de réponse va être relativement sommaire, contrairement à mes collègues du ministère de l'Environnement du Québec, je ne suis pas équipé d'une brochette de spécialistes pour pouvoir répondre à un éventail, un spectre très large de questions.

1720

En ce qui concerne la question des substances toxiques au niveau du fleuve Saint-Laurent, il y a évidemment à l'intérieur du Plan d'action Saint-Laurent, qui est un plan d'action conjoint fédéral-provincial, il y a eu un certain nombre d'interventions majeures qui ont été prises en regard des substances toxiques, en particulier le Plan d'action Saint-Laurent visait, dans un premier temps, les cinquante (50) usines prioritaires.

1725

Et à cet égard-là, il y a eu des résultats relativement tangibles, il y a eu une réduction d'au-delà de quatre-vingt-dix pour cent (90%) des rejets toxiques, les cinquante (50) usines prioritaires, suite au plan d'action, suite aux phases 1 et 2 du Plan d'action Saint-Laurent.

1730

Au niveau des évaluations des toxiques, aussi, il y a eu, toujours dans le cadre du plan d'action Saint-Laurent, la production de plusieurs documents synthèses qui font le point sur les toxiques dans le Saint-Laurent.

1735

Et en particulier il y a eu, il y a quelques mois, la publication d'un document qui s'appelle "Le bilan massique du fleuve Saint-Laurent", dans lequel il y a une bonne quantité d'informations qui traitent en particulier des toxiques dans tout le bassin, tout le réseau du fleuve Saint-Laurent, Grands-Lacs-Saint-Laurent.

MOT DE LA FIN

1740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors il me reste donc à vous remercier de votre présence.

1745 Comme on vous a dit, la démarche dans laquelle nous sommes inscrits s'inscrit dans la première partie de l'audience; dans cette première partie de l'audience, nous avons d'abord convoqué l'ensemble des ministères pour établir le niveau des connaissances, nous faisons la tournée systématique des dix-sept (17) régions du Québec avec les portraits régionaux pour assurer la discussion et l'appropriation de l'état régional, et au terme de cette première partie, nous tiendrons un certain nombre de journées thématiques où la Commission essaiera d'aller beaucoup plus loin sur un certain nombre de thèmes.

1750 Ces journées devraient avoir lieu en juin, probablement dans les deux (2) premières semaines de juin, avec vraisemblablement une semaine à Québec et une semaine à Montréal. Donc autour de huit (8) journées thématiques qui permettront de reprendre la discussion et de serrer un certain nombre d'argumentations, une fois qu'on aura possédé toute la remontée des problématiques régionales.

1755 À partir de l'automne, nous reprendrons une deuxième tournée, cette fois-là pour entendre les mémoires et essayer donc de ramasser toutes les opinions qui nous sont données.

1760 Le mandat que nous avons est un mandat très large puisqu'il vise à la fois à faire des propositions sur la politique de gestion de l'eau, mais que le mandat nous oblige aussi à essayer de rendre compte des portraits régionaux et des attentes dans chacune des régions par rapport à une politique d'ensemble dans le cadre de l'eau.

1765 Je vous invite donc à poursuivre votre réflexion, on a long avant la période des mémoires, on a plus de trois (3) mois, il y a une masse d'informations extraordinairement complexe et riche qui est en train de s'accumuler, et je vais vérifier que le site Internet que nous avons puise constamment rendre le plus possible le plus de documents disponibles pour que la fluidité de l'information continue à circuler.

1770 Je vous remercie de votre présence et de vos interrogations.

1775 Je remercie les représentants du ministère de l'Environnement; malheureusement un certain nombre d'entre vous nous quittent, les autres, on se retrouvera demain dans la région Chaudière-Appalaches.

1780 Merci de même pour les représentants des différents ministères, je salue les gens de la CUQ, de la Ville de Québec qui eux aussi, hélas, vont nous abandonner.

Merci aux gens de l'infrastructure et de la transcription. Alors à la logistique, Daniel Buisson; au son, Martin Lajoie. Sténotypiste, Florence Béliveau.

Alors merci bien et à bientôt!

1785

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1790

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

1795